

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Présents : 21

Qui ont pris part aux délibérations: 23

Date de la convocation : 08/09/2022

Date d'affichage : 09/09/2022

**Présents** : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU – Michel CORBIERE – Emmanuelle DELEDICQ - Nadine DEVILLERS - Christelle GOURGUES - Patrice GRAFFOULIERE - Frédéric SIDOR - Mostafa LAMRHANI - Serge LASSERRE - Nadine MAYSSAL-CATALANO Raphaël MAUDOUIT - Mélanie MIGNOT - Carine MIRANDA - Florence MORET - Emmanuel MUNOZ – Francis OULES - Paulette PIQUEMAL - Corine PRONO - Laëtitia DE MATOS – André VILLATE.

**Procurations**. Sonia CAPELLE a donné pouvoir à R.GRIMAUD  
Jérôme DEYX a donné pouvoir à F.MORET.

**Président de séance** : Robert GRIMAUD, Maire.

**Secrétaire de séance** : Michel CORBIERE

**Ordre du jour du point n°1 Affaires générales**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- Rendu de décision suite à délégation du conseil municipal au Maire pour la modification des tarifs de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Délibération pour autorisation de signature de la convention du Projet Educatif De Territoire (PEDT)
- Délibération pour avancement de grade de trois agents technique affectés aux écoles
- Délibération complémentaire pour les 1607 heures
- Délibération pour acquisition de matériel au service technique et demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Délibération pour consultation pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux
- Délibération pour les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2023
- Présentation du rapport d'activité du Syndicat d'électricité de Haute-Garonne

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**



En préambule, Monsieur le maire parle des « gens du voyage » et rappelle qu'il n'avait donné aucune autorisation pour l'installation sur un terrain municipal. Les branchements eau et électricité sont illégaux.

En réponse à un mail sur l'arrosage du terrain de football pendant l'été, il souligne que c'est autorisé avec l'eau de l'Hers et pendant la nuit.

**I- Affaires générales :**

**- 1. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Michel CORBIERE est désigné secrétaire de séance.

-

**- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal**

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

**- 3. Rendu de décision suite à délégation du conseil municipal au Maire pour la modification des tarifs de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :**

Considérant la forte augmentation des tarifs des prestataires de restauration scolaire en liaison froide dans le cadre du marché public pour la rentrée scolaire 2022-2023,

Suite à l'accord de principe de l'assemblée lors du conseil municipal du 29 juin pour une augmentation du prix du repas cantine facturé aux familles selon leur quotient familial au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (13 % maximum),

Suite à la réunion de la Commission Scolaire, Enfance et Jeunesse qui s'est réunie à cet effet afin de finaliser la répartition tarifaire au vu des quotients des familles.

La validation de la nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> septembre 2022 a été entérinée dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire, conformément au travail de la commission scolaire, enfance et jeunesse.

Ci-dessus pour information le rendu de la décision : les nouveaux tarifs de restauration scolaire aux familles à compter du 1 septembre 2022

TRANCHE	TARIF 2022/2023
1	2,95
2	3,15
3	3,31
4	3,58
5	4.00
6	4,45
7	4,78

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



La Directrice Générale des Services et le Régisseur de cantine scolaire sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, la présente décision transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne au titre du contrôle de légalité et ampliation adressée au Receveur Municipal de la Trésorerie de l'Union.

L'assemblée prend connaissance de cette décision, comme décidé lors du conseil municipal du 30 juin 2022.

**4 : Délibération pour autorisation de signature de la convention du Projet Educatif De Territoire (PEDT) : délibération n°34**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission de validation PEdT composée des agents du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de Haute-Garonne et de la Caisse d'allocations familiales de Haute-Garonne a validé le Projet Educatif de Territoire pour 2022/2025 et le Plan mercredi.

Par soucis de lisibilité, le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en place une convention unique PEdT/Plan mercredi.

La collectivité qui souhaite reconduire son PEdT/Plan mercredi de signer cette convention unique qui a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés au groupe scolaire Buissonnière de Fonbeuzard dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Il convient d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec les partenaires.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés autorise monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge de l'ensemble des modalités pratiques liées à ce dossier.

**5 : Délibération pour avancement de grade de trois agents technique affectés aux écoles**  
**Délibération n°35/2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois agents de la filière technique remplissent les conditions pour accéder au grade supérieur. Au vu de la délibération des taux promu et promuvable en date du 14/09/2007, au vu de l'arrêté en date du 7 juillet 2022 portant détermination des lignes directrices de gestion en date du 7 juillet, il est proposé des avancements de grade pour 3 agents communaux.

Afin que ces trois agents puissent bénéficier de l'avancement de grade, les emplois permanent au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe doivent être créés au préalable, à effet au 16 novembre 2022. Il conviendra d'en effectuer la publicité auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Garonne.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal accepte :

- l'avancement pour ces trois agents de la filière technique
- de créer trois emplois permanents sur le grade d'Adjoint Technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions respectives d'ATSEM à 31h00 hebdomadaire, d'entretien à 32h00 hebdomadaire et de restauration à temps complet, à compter du 16 novembre 2022
- et charge monsieur le Maire de l'ensemble des modalités pratiques.

Madame Corinne PRONO demande quelques explications que lui donne la D.G.S.  
Des précisions complémentaires lui seront apportées directement après vérification auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

- **6 : Délibération complémentaire pour les 1607 heures : délibération n°36/2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération du 26 novembre 2001 avec les modalités de cycles de travail des agents communaux avec précision des jours d'ARTT, dans le cadre légal réglementaire des 1607 heures. La commune reste dans l'attente du passage en Comité Technique.

Il convient de noter, dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services et la durée des cycles de travail, les bornes hebdomadaires des services, les modalités de repos.

Pour les services annualisés, il sera précisé les différentes périodes annuelles de faible ou forte activités. A cet effet, un planning à l'année est remis à l'agent, distinguant les temps travaillés, les temps de repos compensateurs et les congés annuels.

Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail seront abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne son accord de principe et charge monsieur le Maire de l'ensemble des modalités pratiques liées à ce dossier.

- **7 : Délibération pour acquisition de matériel au service technique et demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Délibération n°37/2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au vol avec effraction qui s'est produit à l'atelier municipal le 20 juin 2022, il convient d'acquérir un nouveau matériel pour le bon fonctionnement du service technique de la commune, à savoir un taille-haie, une tronçonneuse et deux souffleurs.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.

**Le Maire,**

**Robert**

**GRIMAUD**



A cet effet, après consultation de devis, il convient d'accepter le devis de l'entreprise Jardigreen pour un montant HT de 1821,33 € soit 2185,59 € TTC.

Pour information, ce sinistre a été déclaré auprès de notre assurance, avec un dédommagement de 2 200,45 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix pour, retient l'entreprise précitée, pour un montant de 1821,33 € HT soit 2185,59 € TTC, précise l'inscription au budget 2022 de la commune, en section d'investissement à l'article 2188 (programme 101) et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

- **8 : Délibération pour consultation pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux : Délibération n°38/2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée la nécessité de renouveler la consultation du marché de fournitures de produits de nettoyage et entretien, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Il s'agit d'une procédure simplifiée adaptée à effet au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord et charge monsieur le Maire de l'ensemble des modalités pratiques liées au dossier pour application au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

- **9 : Délibération pour dates des ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2023 : Délibération n°39/2022**

Monsieur le Maire expose que comme les années précédentes, Toulouse Métropole a décidé de s'appuyer sur les communes, pour l'année 2023, sur la concertation organisée dans le cadre du Conseil Départemental du Commerce (CDC), au sein duquel un consensus se dégage sur le principe général de 7 dimanches d'ouverture en 2023 pour le commerce de détail. :

- . Le premier dimanche suivant le début des soldes
- Le 12 Février
- Le 19 Mars
- . Le 6 Août
- . Le 26 Novembre
- Le 17 décembre
- Le 24 Décembre 2023

Il est prévu que les souhaits d'ouverture dominicale exprimés par les maires pour 2023 fassent l'objet d'une délibération présentée au Conseil de la Métropole.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Pour autoriser les commerces concernés à ouvrir sur les dimanches proposés, il convient de donner l'accord et d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour les dates exposées ci-dessus pour 2023 et autorise monsieur le maire à signer toutes pièces à cet effet.

**10 : Présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat d'électricité de Haute-Garonne**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Ses instances que sont les Commissions Territoriales, le Comité Syndical et le Bureau, permettent d'assurer la représentation de toutes les communes au sein de sa gouvernance. Le SDEHG est présidé par Thierry Suaud.

Les faits marquants 2021 : En garant d'un service public local de l'énergie, le SDEHG a mobilisé ses compétences, en 2021, pour développer et améliorer les services aux communes, mettre en place une véritable prospective financière permettant d'assurer l'avenir du Syndicat et la poursuite de ses investissements tout en préservant la proximité avec les élus et les acteurs du territoire.

La distribution de l'électricité :

L'organisation du service public de l'électricité : le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne, hors Toulouse, Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges qui disposent de régies d'électricité. Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG confie la gestion de son réseau à Enedis, concessionnaire. Le SDEHG assure le contrôle de la bonne application des dispositions du cahier des charges par Enedis. Le SDEHG et Enedis investissent ensemble pour le développement et l'amélioration des réseaux.

La concession du SDEHG en chiffres :

- 511 675 clients
- 14 150 km de réseau basse tension (BT)
- 9 988 km de réseau moyenne tension (HTA)

L'amélioration de la qualité de l'électricité en renforçant le réseau

Les renforcements du réseau basse tension consistent à augmenter la capacité des réseaux électriques existants afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Ils sont financés à 100 % par le SDEHG sur le territoire des communes rurales dans le cadre des programmes nationaux du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification.

L'éclairage public : le SDEHG accompagne les équipes municipales pour concevoir et réaliser un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Il réalise, pour leur compte, les travaux de développement et de rénovation du réseau.

Les groupements d'achat : Pour aller plus loin dans l'accompagnement des communes, le SDEHG organise des groupements d'achat en vue notamment de la fourniture d'électricité et de l'acquisition de radars pédagogiques. Les intérêts de coordonner et mutualiser les achats sont multiples : réaliser des économies d'échelle en raison d'un volume important de commandes, réduire les coûts et le temps consacrés aux procédures de passation des marchés publics, bénéficier d'une expertise dans le domaine de la commande publique, etc.

La qualité des prestations en 2021 : Le SDEHG apporte une attention particulière à la qualité des prestations qu'il réalise pour les communes et les usagers. L'évaluation de leur satisfaction intervient à la fin des travaux ou, pour l'entretien de l'éclairage public, de manière annuelle. Un formulaire de satisfaction à remplir directement en ligne leur est proposé afin de gagner du temps et faciliter la transmission des informations.

-93% de taux de satisfaction pour les travaux réalisés par le SDEHG.

-97% de taux de satisfaction des communes pour la prestation d'entretien de l'éclairage public.

L'assemblée prend acte, le rapport étant laissé à la consultation des élus.

***II- Point des commissions municipales :***

**1. Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :**

Madame Florence MORET, adjointe déléguée, informe de l'effectif à cette rentrée scolaire.

-Un total de 331 enfants au groupe scolaire buissonnière avec une répartition de 127 enfants à l'école maternelle et de 204 enfants au primaire.

-Demande d'envisager l'acquisition d'un algéco supplémentaire et deux salles climatisées.

-Elle nous informe que les parents d'élèves envisagent de faire un lot.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,  
Robert

GRIMAUD



**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.

-Il y a une nouvelle organisation du Service Enfance Jeunesse du fait de l'absence prolongée du coordinateur et du directeur du Point Jeune. Mme MORET remercie la Directrice générale des services, la référente pédagogique au Pôle Education et la coordinatrice remplaçante pour le travail effectué en l'absence du coordinateur en charge du PEDT et de la CTG.

Cette année Le multi-accueil « Les p'tits Loups » fêtera ses 10 ans. Une fête sera organisée à cet effet.

En ce qui concerne les travaux de l'école, madame Corine PRONO précise qu'une végétalisation de la cour de l'école serait préférable qu'un goudronnage. Mme MORET invite Me PRONO à visiter l'école.

Mme PRONO demande que les dates de commissions Enfance Jeunesse soient inscrites au tableau en mairie.

L'assemblée prend acte.

**2. Action sociale :**

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe déléguée, rappelle que la période « canicule » a été gérée par les élus. Prise de contact régulière auprès des personnes vulnérables.

Pour le voyage des aînés à VIEUX BOUCAU, satisfaction générale des participants.

Un contact aura lieu avec Saint Alban qui vont nous présenter une résidence Seniors.

Il y a quelques problèmes avec le logement d'urgence et l'intrusion d'insectes avec la forte chaleur

L'assemblée générale du C.B.E. aura lieu prochainement.

L'assemblée prend acte.

**3. Animation de la vie locale et associative :**

Monsieur Michel CORBIERE, adjoint délégué, informe des points suivants :

- Bilan don du sang : lundi 1<sup>er</sup> août 2022, salle André Gentillet  
68 personnes se sont présentées (42 par internet, 26 directement à la SDF)

55 ont été prélevées

Satisfaction du président avec la salle André Gentillet « rafraichie » et le nombre de dons vu la date.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



- Bilan associations au 13 septembre 2022

35 associations en 2020 – 35 associations en 2022

Rappel : subventions municipales : 52 400 € en 2020, 31 550 € en 2022 = moins 40 %

Réduction du ménage dans les salles associatives. Pas de ménage l'été et pendant les vacances.

- Bilan Forum en chiffres

Signatures des conventions (maire et président), avec nouveau articles ajoutés.

Plus de 600 visiteurs

A midi : 102 repas, plus l'association organisatrice « Les Bouducons »

Une cinquantaine de personnes environ aux deux baptêmes de salles (Anne Marie Espié et Yves Carrère).

- Assemblées générales

Volley : lundi 12 septembre à 20h45

Parents d'élèves : lundi 19 septembre, 18h45, salle polyvalente groupe scolaire

Bauzibads : vendredi 23 septembre à 20h

Comité des fêtes : jeudi 29 septembre, 19h

- Manifestations à venir

Dimanche 18 septembre : vide grenier football

Samedi 24 et dimanche 25 septembre : tournoi de football du F.F.C.

Samedi 1<sup>er</sup> octobre : concours des Bauzifonchiens sur terrain synthétique

Dimanche 23 octobre : Bourse toutes collections Amicale Loisirs et Culture

Samedi 5 et dimanche 6 novembre : vide grenier du café associatif

- Problèmes du Tennis

3 jours avant le forum, l'association n'avait pas d'éducateur. Pour le forum, une cinquantaine d'enfants inscrits mais un seul éducateur. Depuis hier, un deuxième éducateur pour les enfants. Un le mercredi et un le samedi.

- Prochaine réunion vie associative

Jeudi 22 septembre, 19h

L'assemblée prend acte.

**4. Communication et numérique :**

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint délégué, nous informe sur les diverses publications faites :

Prix Victor Hugo, affiche pour le Forum des associations et Guide des associations 2022/2023.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Le guide des écoles a été fait par l'administratif écoles.

Les baptêmes des salles Anne Marie ESPIE et Yves CARRERE, qui ont eu lieu au forum, auront un article sur la dépêche et le Petit journal.

Le Petit Journal a été mis en relation avec les associations pour de futurs articles.

Renouvellement Panneau Pocket sur trois ans.

Le bulletin municipal l'Echo de septembre est en cours.

L'assemblée prend acte.

**5. Cadre de vie, Urbanisme et Mobilités :**

Madame Carine MIRANDA, adjointe déléguée, nous présente la manifestation « Nettoyer la nature ».

Pour les enfants, c'est le mercredi de 13h à 16h et pour les adultes le samedi de 9h à 13h.

Les travaux du LINEO sont terminés.

Pour le bus 29, il y aura 15 passages au lieu des 29 habituels. La Micro forêt est à surveiller vu la sécheresse.

Le maire nous informe de la suspension de deux permis demandés pour recours.

-Plantation d'arbres par les promoteurs en contrepartie des arbres abattus opération route de Fronton) : la réponse sera communiquée ultérieurement.

L'assemblée prend acte.

**6. Culture communale et intercommunale :**

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, adjoint délégué, informe des points suivants :

Prix Victor Hugo : Il y a eu un record de participation avec 35 participants adultes et 8 enfants de CE2 de l'école buissonnière participants. La grosse majorité des auteurs est issue des communes proches de Fonbeauzard (six sont bauzifontins),

La remise des prix aura lieu le samedi 4 novembre à 18h30 en mairie.

Concert avec deux groupes à la salle André Gentillet. Dans le but de toucher un public jeune, souvent éloigné de la culture, la commission s'est rapprochée de deux associations pour proposer un concert le 24 septembre à partir de 19h à la salle André Gentillet. La première partie sera assurée par « **New Shuffle** », groupe soutenue par l'association « **Psyambul** », dans un répertoire de reprises de variétés rock françaises. Ce groupe est composé de malades et infirmiers de l'hôpital Marchant dans un but thérapeutique.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Ensuite, vers 21h ce sera un concert hip-hop avec « Checctheflow », un collectif animé par Alexandre Checca, composé de choristes, danseurs et chanteurs en tous genres pour une soirée originale. Entrée libre.

Quai des savoirs : André et Patrice sont en contact étroit avec le quai des savoirs et le service jeunesse (Lauriane et Logan) pour mener des actions communes : Sur les « oiseaux de nos jardins » à l'automne, puis sur les « mégafeux » au printemps, avec des expos, des conférences, etc.

L'assemblée prend acte.

**7. Sécurité :**

Monsieur Serge LASSERRE, conseiller délégué informe des points suivants :

-Présence gens du voyage : La présence des gens du voyage a proximité du terrain de foot synthétique a posé plusieurs problèmes :

Sécuritaire : Feu à proximité des habitations et du bois... Ce qui a inquiété (avec raison) les habitants de proximité.

Sanitaire : : absence de lieux d'aisance.

Il faut trouver une solution pérenne pour que cette situation ne puisse plus se reproduire et que cette zone ne soit plus accessible.

-Plan canicule : Cette année quatre plans canicule ont été déclenchés, tout s'est bien passé. Remerciements aux employés municipaux et aux élus qui y ont participé.

Contrôle des extincteurs des bâtiments communaux : Cette vérification s'est déroulée les 5 et 6 septembre, elle est annuelle et obligatoire. Il y a 114 extincteurs.

Formations : Une formation manipulation extincteurs est organisée le 19 octobre, il y a 3 sessions de 10 personnes. La formation du personnel doit avoir lieu annuellement.

Cette année quatre enseignants du primaire y participent.

Deux formations Sauveteur Secouriste du Travail vont être organisées d'ici la fin de l'année.

1 initiale et 1 rappel des connaissances (10 agents par séance).

Réunion des correspondants défense :

Une réunion des correspondant défense du nord est du département est organisé le 7 décembre à Bessieres.

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Visite commission de sécurité salle A. Gentillet :

Elle aura lieu le 15 septembre a ce titre plusieurs travaux ont été fait :

Remplacement des blocs d'éclairage de sécurité.

Rangement et vidage du local sonorisation.

Remise en place des ferme-portes sur les portes coupe-feu.

A ce propos, rappel que les fermes porte font partie intégrante des portes coupe-feu, le rôle de ses dernières est de contenir un feu et donc d'empêcher la propagation pendant un temps déterminé par la réglementation afin d'assurer une évacuation sûre et rapide des occupants.

Le fait de démonter un ferme porte peut engager la responsabilité municipale en cas de feu et surtout s'il y a des victimes.

L'assemblée prend acte.

Question diverse : Monsieur Raphaël MAUDOUIT demande à quelle date aura lieu la prochaine commission des finances pour étude du budget et recherche de pistes d'économies. Monsieur le maire précise qu'il y en aura une et qu'il communiquera la date quand elle sera fixée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.*

**Le Maire,  
Robert GRIMAUD**



**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.

Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD



**Liste de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 13/09/2022**

NOM	PRESENCE/POUVOIR/ABSENCE
Robert GRIMAUD	<i>PRESENT</i>
Patrick BARRAU	<i>PRESENT</i>
Sonia CAPELLE	<i>POUVOIR A R.GRIMAUD</i>
Michel CORBIERE	<i>PRESENT</i>
Emmanuelle DELEDICQ	<i>PRESENT</i>
Nadine DEVILLERS	<i>PRESENT</i>
Jérôme DEYX	<i>POUVOIR A F.MORET</i>
Laétitia de MATOS	<i>PRESENT</i>
Christelle GOURGUES	<i>PRESENT</i>
Patrice GRAFFOULIERE	<i>PRESENT</i>
Mostafa LAMRHANI	<i>PRESENT</i>
Serge LASSERRE	<i>PRESENT</i>

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.

Date de l'affichage : 09/09/2022.



Nadine MAYSSAL CATALANO	<i>PRESENT</i>
Raphaël MAUDOUT	<i>PRESENT</i>
Mélanie MIGNOT	<i>PRESENT</i>
Carine MIRANDA	<i>PRESENT</i>
Florence MORET	<i>PRESENT</i>
Emmanuel MUNOZ	<i>PRESENT</i>
Francis OULES	<i>PRESENT</i>
Paulette PIQUEMAL	<i>PRESENT</i>
Corine PRONO	<i>PRESENT</i>
Frédéric SIDOR	<i>PRESENT</i>
André VILLATE	<i>PRESENT</i>

**PROCES - VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,  
Robert  
GRIMAUD**

**Séance du Conseil Municipal  
du 13 septembre 2022.**

Date de la convocation : 08/09/2022.  
Date de l'affichage : 09/09/2022.

**Les 6 délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :**

- **1/Point 4 : Délibération pour autorisation de signature de la convention du Projet Educatif De Territoire (PEDT) : Délibération n°34/2022**
- **2/Point 5 : Délibération pour avancement de grade de trois agents technique affectés aux écoles : Délibération n°35/2022**
- **3/Point 6 : Délibération complémentaire pour les 1607 heures : Délibération n°36/2022**
- **4/Point 7 : Délibération pour acquisition de matériel au service technique et demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Délibération n°37/2022**
- **5/Point 8 : Délibération pour consultation pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux : Délibération n°38/2022**
- **6/Point 9 : Délibération pour dates des ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2023 : Délibération n°39/2022**

N° des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	Etat Approuvée/ Ajournée/Rejetée
2022/34	13/09/2022	<i>Autorisation de signature de la convention du Projet Educatif De Territoire (PEDT)</i>	<i>Approuvée</i>
2022/35	13/09/2022	<i>Avancement de grade de trois agents technique affectés aux écoles</i>	<i>Approuvée</i>
2022/36	13/09/2022	<i>Complément pour les 1607 heures</i>	<i>Approuvée</i>
2022/37	13/09/2022	<i>Acquisition de matériel au service technique et demande de subvention auprès du Conseil Départemental</i>	<i>Approuvée</i>
2022/38	13/09/2022	<i>Consultation pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux</i>	<i>Approuvée</i>
2022/39	13/09/2022	<i>Dates des ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2023</i>	<i>Approuvée</i>

Fait à FONBEAUZARD, le 15 septembre 2022

**Le Maire,  
Robert GRIMAUD**



